

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 25 juillet 2024****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2024, le 25 juillet, à 9 H 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, André DUBAN, Dominique FOURCADE-LAVIGNE, Alain PENEVEYRE, Jean-Michel MARIA et René DARAN

Absents excusés : Mr Didier BRUN

Date de la convocation

01 juillet 2024

Absents : Mrs Philippe SPITERI, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Lucien FERRAS

Date d'affichage :

01 juillet 2024

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Objet de la délibération :

Attribution marché extension du
réseau d'assainissement
collectif Estensan-
Estensagnet-Azet

Monsieur le Président indique aux membres du comité qu'une consultation a été lancée et publiée le 24 Mai 2024 sur la plateforme « emarchespublics.com » et le 30 Mai 2024 dans la Semaine des Pyrénées pour l'extension du réseau d'assainissement collectif Estensan-quartier Estensagnet-Azet.

La remise des offres a été fixée au 02 juillet 2024, à 12 heures.
L'ouverture des plis a été réalisée le 02 juillet 2024, à 14 heures 30.

4 entreprises ont fait parvenir une offre dématérialisée.
1 entreprise a déclaré ne pas pouvoir présenter d'offre.

Un travail de conformité administrative, d'analyse technique et financière, comme prévu dans le règlement de consultation, a permis de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les membres du comité syndical :

Vu les articles L.2123-1, R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres annexé,
Entendu, l'exposé du Président,

- décident, à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise SNAA ACCHINI située zone industrielle du Marmajou 65700 MAUBOURGUET, pour un montant de 124 954.00 € HT soit un montant 149 944.80 € TTC,

- autorisent le Président à signer le marché.

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jean MOUNIQ

Délibération N°16-07-2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet

65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
065-256504057-20240725-Del-2024-C016-DE
Date de création : 26/07/2024
Date de réception en préfecture : 26/07/2024

LOUIS RICARD

Mouniq